

LE MOUVEMENT GREVISTE

A LILLE, LE CONFLIT TIRE A SA FIN

La Bourse du Travail est demeurée fermée toute la journée d'hier, en raison des fêtes de Lille : il est évident que si le conflit avait conservé le caractère de grève qu'il avait ces temps derniers, les syndicats n'eussent pas ralenti leur activité et la Bourse eût laissé des portes ouvertes.

C'est un signe manifeste que le conflit tire réellement à sa fin.

Cependant, à la Préfecture, on se préoccupe de résoudre les points qui restent encore litigieux dans les quelques corporations qui sont encore en grève : confiserie, imprimerie, horticoles, tailleurs de pierres, paveurs, etc...

Dans le Pas-de-Calais

On signale, lundi matin, dans le Pas-de-Calais, 119 grèves pour un nombre de 1.200 ouvriers.

On compte parmi les reprises 71 entreprises agricoles.

A Arras, les 500 ouvriers de la Chemiserie Rousselle sont toujours en grève. Leurs délégués se sont rendus à Paris auprès de la direction, où on espère qu'un accord interviendra, au cours d'un arbitrage.

Une grève partielle à la fosse 6 des mines de Lens

Un mouvement de grève s'est déclenché à la fosse 6 du poste d'hier après-midi, à la fosse 6 des Mines de Lens, à Halennes-lez-Bassée.

Sous prétexte qu'une erreur s'était glissée dans l'établissement des fiches de paie, les ouvriers soupçonnaient avoir droit au paiement d'une journée de grève.

M. Lefort, délégué mineur, s'est aussitôt rendu auprès de la direction du Syndicat des Mineurs à Lens pour s'informer et à la suite de l'accord signé entre le Syndicat et les Mines de Lens, cette réclamation a été réglée.

M. Lefort, accompagné de M. Daragnès, secrétaire du syndicat, se sont rendus à Halennes-lez-Bassée pour fournir les explications nécessaires et apaiser cet incident.

Le conflit de la batellerie est terminé

Les barrages de péniches seront rompus aujourd'hui à 18 h.

Le S.U.B., section de la remonte, nous communique :

« Les délégués des comités de grève du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine, etc., réunis à Douai, le 21 juin, après avoir longuement discuté du compte rendu des délégués à Paris et des accords signés, considèrent le conflit terminé pour la petite batellerie de la région du Nord-Pas-de-Calais, lignes de Paris, Est, etc. »

« Ils saluent la victoire éclatante obtenue. »

« A l'anarchie de l'affrètement sur les marchés de Lille, Douai, Béthune, Valenciennes, vont succéder des bureaux de secours obligatoires, qui régimentent, une fois pour toutes, l'affrètement. La fixation d'un taux uniforme des frets doit juguler la spéculation à laquelle certains affréteurs se complaisent. Le canal de Saint-Quentin, appelé autrefois la vallée de Cayenne, redeviendra normal, grâce à la limitation des heures de navigation. Et, enfin, et surtout, le droit syndical est reconnu. »

« En conséquence, les camarades et camarades du présent communiqué, mandatés par les comités de grève à cet effet, déclarent l'ordre de rompre les barrages aujourd'hui mardi 23 juin, à 18 h. La navigation reprendra demain mercredi 24 juin, à 8 heures. »

Signé : Aristide Lalouette, Théodore Robert Van Trooven, Théophile Lalouette, Maurice Porvère. »

« Nota. — Les machinistes de la C.G. T.V.N. actuellement à Paris en délégation, reprendront vraisemblablement le travail demain à cette grève. Le S.U.B. leur adresse l'expression de sa solidarité. Le conflit des bateliers dunkerquois n'étant pas encore terminé, les comités de grève du Nord et du Pas-de-Calais adressent à ces camarades, en lutte, l'expression de leur ardente solidarité et demandent aux pouvoirs publics d'intervenir rapidement pour mettre un terme à cette situation. Les comités de grève dunkerquois, les droits acquis depuis plus de 30 ans dans cette ville. »

« Les contremaîtres des compagnies de navigation n'ont pas encore obtenu entière satisfaction, les bateliers artisans leur adressent également leurs sentiments fraternels dans la lutte engagée. »

« Une note donnera la date exacte de la réouverture des bureaux d'affrètement, et la date du premier marché. »

« Le Conseil syndical de la remonte de la section de la remonte de la S.U.B. »

« Les délégués de chaque comité de grève sont invités à réunir leurs camarades pour leur donner le compte rendu de la réunion du dimanche 21 juin et commenter le présent communiqué officiel. »

A PARIS

Les grands magasins, la « Samaritaine » exceptée, ont rouvert, mais le conflit s'est étendu chez les dockers

Paris, 22. — La fin de la grève des employés des grands magasins marque incontestablement le commencement de la période finale d'un mouvement qui se sera prolongé pendant plus de trois semaines.

Dans les « Uniprix », les employés qui ont repris le travail ce matin à 9 h., précèdent au rangement des marchandises et préparent la réouverture des magasins qui n'aura lieu qu'à 13 heures.

Bien que la question ne soit pas encore réglée définitivement entre les patrons et la C.G.T., on prévoit cependant que les « Uniprix », comme le faisaient déjà les grands magasins, seront désormais fermés le lundi matin.

Dans la métallurgie et la fonderie, le conflit est également terminé, dans les derniers ateliers où il subsistait. C'est ainsi qu'aux Ets Barhier-Renaud et Turenne, le travail a repris.

Demain, tirage de la Loterie Nationale

Paris, 22. — Le secrétaire général de la Loterie Nationale rappelle que le tirage préliminaire de la Tranche Spéciale du Grand Prix de la Loterie Nationale 1934 aura lieu le mercredi 24 juin à 21 h. au Palais des Sports, boulevard de Grenelle à Paris. La cérémonie du tirage publique et gratuite commencera par une reprise du cadre des œuvres de l'École nationale de la Tranche Spéciale du Grand Prix de la Loterie Nationale, par le 32e Régiment d'artillerie et de la Fanfare du 23e Régiment d'infanterie coloniale. La radiodiffusion sera assurée par les postes de la Tour Eiffel et de Jacques P. T. T. ainsi que par le Poste Parisien.

De même des accords sont intervenus dans des corporations qui n'ont pas été touchées par la grève, celle par exemple des employés des Entreprises de Travaux et Omnibus-Automobiles.

Enfin, les pourparlers continuent entre patrons et ouvriers de quelques maisons de charcuterie. Certains charcutiers, ont l'intention de ne pas faire que partiellement, ont demandé l'arbitrage du gouvernement. C'est le cas des travailleurs de la couture et ceux de la confection pour dames.

Dans le « tous main », la grève se poursuit et des réunions sont prévues pour aujourd'hui.

On ne signale d'extension du mouvement que chez les dockers qui ont, d'ailleurs, sollicité, eux aussi, l'arbitrage du ministre des Travaux publics.

Les locaux de la « Samaritaine » restent fermés

Paris, 22. — On a signalé que la grève des grands magasins était terminée. Pourtant, ce matin, à 7 h., les magasins de la « Samaritaine » étaient toujours occupés par les employés grévistes.

La direction des magasins de la « Samaritaine », a communiqué à ce sujet :

« Les locaux de la « Samaritaine » n'étant pas évacués, malgré les accords arbitrés par le ministre de l'Intérieur, les magasins restent fermés jusqu'à nouvel ordre. La « Samaritaine » s'excuse auprès de sa clientèle de ne pouvoir la servir. »

EN PROVINCE

Marseille, 22. — Un mouvement de grève ayant été envisagé par les Inscriptions maritimes au sujet des revendications particulières du Sud-Ouest de la région, les pourparlers ont été immédiatement engagés. On espère qu'un arrangement interviendra à très bref délai.

Les cafés et les restaurants ont rouvert leurs portes en attendant la conclusion d'un accord général.

Toulouse, 22. — Ce matin, le travail a repris dans le bâtiment, dans le textile, le triage de l'ariège, qui occupe 1.200 ouvriers et ouvrières, et dans les restaurants, hôtels et cafés par contre, les syndicats de la Société d'Énergie électrique de la Pyrénéenne » se sont réunis hier soir pour élaborer un cahier de revendications, qui a été remis aujourd'hui à la direction. Ils ont voté le principe de la grève à satisfaction ne leur était pas donnée. Cette grève, la plus grave de Toulouse, affecterait en force et lumière huit départements du Sud-Ouest desservis par la Pyrénéenne ».

Tarbes, 22. — La Direction des Nouvelles Galeries de Tarbes n'a pas ouvert ses magasins ce matin. Le personnel est en congé payé jusqu'à nouvel ordre.

Montpellier, 22. — A Méze, les ouvriers d'une imprimerie se sont mis en grève et ont occupé l'établissement. A Montpellier, le directeur des Magasins du Grand Bon Marché a mis son personnel en congé payé.

Saint-Etienne, 22. — En dépit de l'accord signé à la Préfecture entre les représentants des patrons et des délégués des Syndicats ouvriers, aucune détonnée ne se manifeste dans la région.

Saint-Nazaire, 22. — Le travail a repris normalement ce matin dans le bâtiment et dans les usines de Charbonnages.

Charolais, 22. — Un accord est intervenu entre la direction et le personnel de la Société des Forges de Gueugnon. Les 1.600 ouvriers de ces usines reprendront le travail demain matin.

Rouen, 22. — Les marins de Rouen ont déclaré la grève générale. Ils ont fait tenir navires se trouvent immobilisés à quai, le mouvement englobant 800 marins.

Le Havre, 22. — Une entente est intervenue entre les grévistes de port autonome et le conseil d'administration. Le personnel au complet a repris le travail à 16 heures.

Les ouvriers de la Chocolaterie Le Vigoureux, les ouvriers des fabriques de nettoyeurs de wagons ont repris le travail ce matin, cet après-midi tous les magasins en grève depuis quelques jours ont ouvert, les portes avec leur personnel au complet.

Strasbourg, 22. — Le travail a été repris aujourd'hui chez Bugatti, à Molsheim ainsi qu'aux filatures d'Erstein. Dans le bâtiment, le Préfet du Bas-Rhin doit rendre son accord arbitrage.

Caen, 22. — 400 grévistes de la Cartoucherie de Monderville ont enfermé 22 agents de la maîtrise et refusé l'accès des bureaux à 3 directeurs de l'établissement. Par ailleurs, les services municipaux de Caen ainsi que le personnel de plusieurs usines ont repris le travail.

EN BELGIQUE

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

La reprise du travail s'est faite dans le calme le plus complet au port d'Anvers et au port de Bruxelles. Dans les autres régions du pays, la grève continue. On connaît grand nombre de laits de l'industrie textile à Mons-sur-Meuse et dans le personnel employé de différentes firmes à Bruxelles.

Partout ailleurs, c'est le calme. Les ouvriers ont repris leur vie normale et attendent le mot d'ordre de la commission syndicale.

Importantes décisions du gouvernement belge

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Le Conseil de Cabinet qui s'est réuni lundi après-midi a décidé de déposer de suite à la Chambre un projet de loi sur les 40 heures et des projets de loi consolidant les résultats acquis en faveur des ouvriers dans les commissions paritaires. Il prendra aussi des mesures en faveur des chômeurs et augmentera les allocations familiales. Il est probable que ces décisions vont amener la reprise du travail qui sera décidée par la Commission syndicale.

La préfecture de Colmar fut occupée par des agriculteurs et des parlementaires alsaciens

Le préfet, M. Leroy, réussit à faire aboutir les pourparlers qui eurent lieu et à ramener l'ordre

La dernière journée des Fêtes de Lille

Elle se déroula dans la joie par un temps idéal



EN HAUT : La foule, hier matin, à la Braderie de la rue de Paris. — EN BAS : Les joutes sur la Deûle, hier après-midi.

Les dernières manifestations, les derniers jeux, les derniers concours des fêtes de Lille 1934 se sont déroulées hier. Il leur servit par un temps idéal, la chaleur ayant été moins accablante que les jours précédents.

Bien que le succès de ces fêtes ait été remarquable, bien qu'incontestablement il y ait eu des foules dans les rues de la ville, on a pu constater que ces foules étaient clairsemées, que beaucoup de gens avaient fui pour un ou deux jours à la campagne ou sur une plage.

La Braderie des rues du Centre

Dans la matinée, jusqu'à midi, une braderie anima les rues du centre de la ville. Des commerçants et des camelots avaient établi d'éphémères installations tout au long des rues Saint-Sauveur, de Béthune, de la place de Béthune, des rues Neuve, du Sec-Arenahaut, Faidherbe, de la place de la Gare, des rues de Paris, de Tournai, du Moulin, Gustave-Deory.

Comme toute la braderie, celle-ci fut animée par le mouvement de la foule que par les démonstrations bruyantes des bradeurs.

La réception des vieux de l'Hospice général à l'Hôtel de Ville et la célébration des noces d'or de huit d'entre eux

Une touchante cérémonie, qui par la volonté de l'Administration municipale a pris une ampleur à la fois solennelle et familiale, s'est déroulée à partir de 10 heures.

Huit vieillards, quatre ménages hospitalisés au « Hiet » et quatre reçus à l'hôtel de ville à l'occasion de leurs noces d'or. En même temps le Conseil municipal recevait la plupart des vieux de l'Hospice général.

M. Charles SAINT-VENANT, député adjoint au maire, accompagné par M.M. Planque, secrétaire général de la mairie, et Ryckebusch, chef du service des fêtes, et entouré par plusieurs membres des conseils municipaux, accueillit les vieillards dans le grand hall de l'hôtel de ville.

Les jubilations de HOUJARDIN-KERCKHOFF, KERCKHOFF-BIEBAUD-VAN BRUSEL-DE BLAERE, WANDELSDER ROOSE, arrivèrent dans quatre automobiles. Dans le superbe hall, la Mairie fut accueillie par M. Schlumberger, M. Schlumberger ayant refusé d'accepter le rôle d'hôte de son personnel, celui-ci était mis en grève le 13 juillet et avait occupé les locaux rendant ainsi le ravitaillement du bétail impossible.

Le 18 juin, comme la situation allait en s'aggravant la Chambre de Commerce du Haut-Rhin condamna sévèrement ce procédé, intolérable atteinte au droit de propriété, et l'application de méthodes qui, dans une exploitation agricole, peuvent être catastrophiques. Les agriculteurs et les viticulteurs se résolurent à prendre la défense de M. Schlumberger et accompagnés de parlementaires, ils se rendirent dimanche soir, vers minuit, à Colmar, à la préfecture. Ils sommèrent le préfet de prendre sur le champ des dispositions nécessaires pour faire évacuer la propriété de M. Schlumberger, menaçant, en cas de refus, de se charger eux-mêmes de l'exécution. Force fut donc à M. Leroy de céder.

En compagnie des députés Gullung et Rosé, il se rendit à Guebwiller, tandis que les manifestants déclaraient en quittant la préfecture qu'ils étaient prêts à s'installer à Guebwiller, les grévistes étant massés dans la cour de la ferme de M. Schlumberger dont l'entrée était barricadée. M. Leroy réussit à faire aboutir les pourparlers et vers 7 heures du matin tout était rentré dans l'ordre.

Le tirage des primes du Grand Festival Féodal de Musique

Le tirage des primes, solennité toujours goûtée des participants aux grands fêtes populaires — a été effectué hier à 16 heures à l'Hôtel de Ville. Les dirigeants, chefs, des différentes harmonies, fanfares, chorales, — représentant cette masse éloquentes des 85 sociétés qui ont participé à ces fêtes — ont produit dans différents quartiers étaient groupés autour des personnalités qui avaient la tâche d'effectuer les opérations délicates du tirage. M. Carpentier, Président du Comité des fêtes du Secteur qui organisa avec la Municipalité ces brillantes festivités était aidé de M.M. Houssiaux, administrateur ; Stelcoper, secrétaire général ; Rickbach, directeur de l'Harmonie et Les Amis Réunis de Pont-à-Marcq, 150 francs ; 23. Fanfare des Mineurs d'Alboson, 150 francs ; 24. La Revanche Hellemmes, 150 fr. ; 25. L'Harmonie et Les Amis Réunis de Pont-à-Marcq, 150 francs ; 26. L'Union Chorale d'Hémin-Liétdard, 150 fr. ; 27. L'Union Musicale de Fautmont, 150 fr. ; 28. L'Harmonie Syndicale d'Arquin, 150 fr. ; 29. La Musique Ouvrière de Sin-le-Noble, 150 fr. ; 30. La Fanfare Municipale de Rosult, 150 fr. ; 31. Fanfare d'Aubigny et d'Aubenchent, 150 fr. ; 32. Fanfare de Radignem, 150 fr. ; 33. L'Echo de la Frontière de Tournai, 100 fr. ; 34. L'Orphéon Club des XV de Lambersart, 100 fr. ; 35. Les Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 100 fr. ; 36. L'Harmonie Municipale d'Hémin-Liétdard, 100 fr. ; 37. Fanfare la Lyre d'Évin-Malmaison, 100 fr. ; 38. Orphéon Mélophone Roubaisien, 100 fr. ; 39. Fanfare Sainte-Cécile de Tournai, 100 fr. ; 40. La Sainte-Cécile de Coulogne, 100 fr. ; 41. Orphéon de Lannoy, 100 fr.

Les primes non perçues peuvent être retirées chez M. Kretschmar, trésorier du Comité des fêtes de secteurs Saint-Maurice, Saint-Sauveur, Saint-Etienne, 6, rue de Béthune, à Lille.

Les bénéficiaires

Primes d'adhésion rapide : 1er Le Réveil Musical de Beaurains, 200 fr. ; 2e Le Cercle Symphonique d'Hellemmes, 150 fr. ; 3e L'Harmonie La Houille des Mines de Drocourt, 150 fr. ; 4e Fanfare d'Aubigny et d'Aubenchent, 100 fr. ; 5e L'Harmonie et Les Amis Réunis de Pont-à-Marcq, 100 fr.

Primes d'abandonnement : 1re La Musique Municipale de Sames, 300 fr. ; 2e L'Harmonie la Sainte-Cécile de Coulogne, 300 fr. ; 3e La Fanfare de Pommeruël, 200 fr. ; 4e La Musique Municipale d'Audruicq, 200 fr. ; 5e Le Réveil Musical de Beaurains, 150 fr. ; 6e La Fanfare Municipale de Grenay, 150 fr. ; 7e L'Harmonie Municipale de Vermelles, 100 fr. ; 8e La Concorde de Vermelles.

Primes aux Veuves. — 1. M. Hilarès, chef de la Lyre musicale d'Évin-Malmaison, 300 fr. ; 2. M. Delval, chef de l'Orphéon mixte « La Lyre Amicale d'Arquin », 200 fr. ; 3. M. Harbonnier, chef de l'Harmonie municipale d'Erre, 150 fr. ; 4. M. Leneur, chef de la Fanfare d'Aubigny et d'Aubenchent, 150 fr. ; 5. M. Cornaert, chef du Cercle Symphonique d'Hellemmes, 100 fr. ; 6. M. le Chef de la Fanfare municipale de Courcelles-les-Lens, 100 fr. ; 7. M. Raviart, chef de la Musique municipale de Vermelles, 100 fr. ; 8. Mansart, chef de la Fanfare cycliste de Tournai, 100 fr. ; 9. M. le Chef de l'Harmonie des Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 100 francs.

Primes générales de participation (de 3.000 à 100 fr.). 1. Harmonie municipale de Vermelles, 6.000 fr. ; 2. Harmonie d'Anny-sous-Lens, 2.000 fr. ; 3. Fanfare municipale d'Élles, 1.500 fr. ; 4. Cercle symphonique d'Hellemmes, 1.500 fr. ; 5. Le Réveil Musical de Beaurains, 800 fr. ; 6. Les Trompettes de Marquette, 800 fr. ; 7. L'Avenir de Bourghelles, 700 fr. ; 8. L'Avenir de Montigny-en-Gohelle, 600 fr. ; 9. L'Union chorale d'Hellemmes, 500 fr. ; 10. Le Choeur de l'Harmonie des Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 200 fr. ; 11. L'Avenir du Proletariat de Navrin, 300 fr. ; 12. Musique municipale de Sames, 200 fr. ; 13. La Renaissance de Root-Warembout, 200 fr. ; 14. Le Choeur de Frennes-sur-Escaut, 200 fr. ; 15. La Musique municipale d'Hellemmes, 100 francs ; 16. L'Avenir musical de Sainghin-en-Weppe, 200 fr. ; 17. L'Harmonie « La Houille » de Drocourt, 200 fr. ; 18. Choeur lyrique de Mons-en-Barcel, 200 fr. ; 19. Fanfare et Les Amis Réunis de Valenciennes, 200 fr. ; 20. Fanfare et L'Espérance de Marquillies, 200 fr. ; 21. Fanfare et L'Avenir d'Aubigny-les-Orchies, 200 fr. ; 22. Fanfare de Courrières, 150 fr. ; 23. Fanfare des Mineurs d'Alboson, 150 francs ; 24. La Revanche Hellemmes, 100 fr. ; 25. L'Harmonie et Les Amis Réunis de Pont-à-Marcq, 150 francs ; 26. L'Union Chorale d'Hémin-Liétdard, 150 fr. ; 27. L'Union Musicale de Fautmont, 150 fr. ; 28. L'Harmonie Syndicale d'Arquin, 150 fr. ; 29. La Musique Ouvrière de Sin-le-Noble, 150 fr. ; 30. La Fanfare Municipale de Rosult, 150 fr. ; 31. Fanfare d'Aubigny et d'Aubenchent, 150 fr. ; 32. Fanfare de Radignem, 150 fr. ; 33. L'Echo de la Frontière de Tournai, 100 fr. ; 34. L'Orphéon Club des XV de Lambersart, 100 fr. ; 35. Les Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 100 fr. ; 36. L'Harmonie Municipale d'Hémin-Liétdard, 100 fr. ; 37. Fanfare la Lyre d'Évin-Malmaison, 100 fr. ; 38. Orphéon Mélophone Roubaisien, 100 fr. ; 39. Fanfare Sainte-Cécile de Tournai, 100 fr. ; 40. La Sainte-Cécile de Coulogne, 100 fr. ; 41. Orphéon de Lannoy, 100 fr.

Les primes non perçues peuvent être retirées chez M. Kretschmar, trésorier du Comité des fêtes de secteurs Saint-Maurice, Saint-Sauveur, Saint-Etienne, 6, rue de Béthune, à Lille.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

A MORVAL, UNE FILLETTE MIT LE FEU A SES VÊTEMENTS EN JOUANT AVEC DES ALLUMETTES

ELLE A SUBCORNÉ A SES BRULURES

Un accident mortel s'est produit à Morval, dans l'arrondissement de Péronne. La jeune Louise Héron, âgée de 6 ans, jouait dans la cour de ses parents avec des enfants de son âge. Elle trouva une boîte d'allumettes et se mit en devoir d'en allumer plusieurs. Malheureusement, elle commença le feu à ses vêtements. A ses cris et aux appels lancés par ses petits camarades, des voisins intervinrent, mais lorsqu'on put éteindre les flammes on constata que la fillette était dans un état très grave. Elle fut conduite en toute hâte à l'Hospice de Péronne, où elle succomba malgré les soins qui lui furent prodigués.

Le Congrès National de l'Épicerie française à Calais

Il réunit environ 300 délégués venus de tous les points de France, ainsi que des délégués étrangers appartenant à la Fédération internationale de l'Alimentation (président : M. LAURE, Suisse) laquelle la Fédération française est affiliée.

La séance d'ouverture du congrès a eu lieu, hier, à 9 heures, dans la très belle salle du théâtre municipal de Calais.

La cérémonie est présidée par M. VADEZ, maire de Calais, assisté de son adjoint, M. GERSCHEL, ainsi que de MM. DECROIX, président de la Chambre de Commerce de Calais ; LOYER et PILLET, membres de cette compagnie ; M. HEMIER, président de l'Union de Commerce ; M. MUCHERY, président du syndicat de l'Épicerie en Gros de Calais ; M.M. Hemier, président fédéral de l'Épicerie ; Vanhelle et Drin (Calais) ; Bambergue (Versailles) ; Pestourie (Paris) ; Dehate (Nantes) ; Boleil (Clermont-Ferrand) ; Joumier (Paris), membres du bureau fédéral de l'Épicerie, ainsi que M. Pictet, secrétaire général, et M. Fernand Picard, conseil juridique.

Au Théâtre Municipal

M. VADEZ, maire de Calais, ouvre la séance ; il souhaite la bienvenue aux congressistes. Il signale l'importance sociale que revêtent désormais les manifestations professionnelles comme celle-ci ; il souligne la nécessité d'une organisation des corporations en vue de l'équilibre national et de l'ordre public.

M. DECROIX, président de la Chambre de Commerce de Calais, dans la très intéressante allocution, montre comment les congrès corporatifs tels que celui-ci touchent non seulement les questions nationales, mais aussi les questions internationales.

Il faut songer surtout à défendre le petit commerce qui est particulièrement atteint par la crise : 4/5 des faillites concernent le petit commerce de détail ; et cependant il faut à tout prix conserver aux classes moyennes françaises la place qu'elles doivent occuper dans l'économie générale de la nation.

M. LAURI, président de la Fédération internationale de l'Alimentation, pronant texte des paroles de M. Magnier, chef de l'Harmonie municipale d'Erre, 150 fr. ; 4. M. Leneur, chef de la Fanfare d'Aubigny et d'Aubenchent, 150 fr. ; 5. M. Cornaert, chef du Cercle Symphonique d'Hellemmes, 100 fr. ; 6. M. le Chef de la Fanfare municipale de Courcelles-les-Lens, 100 fr. ; 7. M. Raviart, chef de la Musique municipale de Vermelles, 100 fr. ; 8. Mansart, chef de la Fanfare cycliste de Tournai, 100 fr. ; 9. M. le Chef de l'Harmonie des Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 100 francs.

Primes générales de participation (de 3.000 à 100 fr.). 1. Harmonie municipale de Vermelles, 6.000 fr. ; 2. Harmonie d'Anny-sous-Lens, 2.000 fr. ; 3. Fanfare municipale d'Élles, 1.500 fr. ; 4. Cercle symphonique d'Hellemmes, 1.500 fr. ; 5. Le Réveil Musical de Beaurains, 800 fr. ; 6. Les Trompettes de Marquette, 800 fr. ; 7. L'Avenir de Bourghelles, 700 fr. ; 8. L'Avenir de Montigny-en-Gohelle, 600 fr. ; 9. L'Union chorale d'Hellemmes, 500 fr. ; 10. Le Choeur de l'Harmonie des Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 200 fr. ; 11. L'Avenir du Proletariat de Navrin, 300 fr. ; 12. Musique municipale de Sames, 200 fr. ; 13. La Renaissance de Root-Warembout, 200 fr. ; 14. Le Choeur de Frennes-sur-Escaut, 200 fr. ; 15. La Musique municipale d'Hellemmes, 100 francs ; 16. L'Avenir musical de Sainghin-en-Weppe, 200 fr. ; 17. L'Harmonie « La Houille » de Drocourt, 200 fr. ; 18. Choeur lyrique de Mons-en-Barcel, 200 fr. ; 19. Fanfare et Les Amis Réunis de Valenciennes, 200 fr. ; 20. Fanfare et L'Espérance de Marquillies, 200 fr. ; 21. Fanfare et L'Avenir d'Aubigny-les-Orchies, 200 fr. ; 22. Fanfare de Courrières, 150 fr. ; 23. Fanfare des Mineurs d'Alboson, 150 francs ; 24. La Revanche Hellemmes, 100 fr. ; 25. L'Harmonie et Les Amis Réunis de Pont-à-Marcq, 150 francs ; 26. L'Union Chorale d'Hémin-Liétdard, 150 fr. ; 27. L'Union Musicale de Fautmont, 150 fr. ; 28. L'Harmonie Syndicale d'Arquin, 150 fr. ; 29. La Musique Ouvrière de Sin-le-Noble, 150 fr. ; 30. La Fanfare Municipale de Rosult, 150 fr. ; 31. Fanfare d'Aubigny et d'Aubenchent, 150 fr. ; 32. Fanfare de Radignem, 150 fr. ; 33. L'Echo de la Frontière de Tournai, 100 fr. ; 34. L'Orphéon Club des XV de Lambersart, 100 fr. ; 35. Les Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 100 fr. ; 36. L'Harmonie Municipale d'Hémin-Liétdard, 100 fr. ; 37. Fanfare la Lyre d'Évin-Malmaison, 100 fr. ; 38. Orphéon Mélophone Roubaisien, 100 fr. ; 39. Fanfare Sainte-Cécile de Tournai, 100 fr. ; 40. La Sainte-Cécile de Coulogne, 100 fr. ; 41. Orphéon de Lannoy, 100 fr.

Les primes non perçues peuvent être retirées chez M. Kretschmar, trésorier du Comité des fêtes de secteurs Saint-Maurice, Saint-Sauveur, Saint-Etienne, 6, rue de Béthune, à Lille.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

Le Congrès National de l'Épicerie française à Calais

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il réunit environ 300 délégués venus de tous les points de France, ainsi que des délégués étrangers appartenant à la Fédération internationale de l'Alimentation (président : M. LAURE, Suisse) laquelle la Fédération française est affiliée.

La séance d'ouverture du congrès a eu lieu, hier, à 9 heures, dans la très belle salle du théâtre municipal de Calais.

La cérémonie est présidée par M. VADEZ, maire de Calais, assisté de son adjoint, M. GERSCHEL, ainsi que de MM. DECROIX, président de la Chambre de Commerce de Calais ; LOYER et PILLET, membres de cette compagnie ; M. HEMIER, président de l'Union de Commerce ; M. MUCHERY, président du syndicat de l'Épicerie en Gros de Calais ; M.M. Hemier, président fédéral de l'Épicerie ; Vanhelle et Drin (Calais) ; Bambergue (Versailles) ; Pestourie (Paris) ; Dehate (Nantes) ; Boleil (Clermont-Ferrand) ; Joumier (Paris), membres du bureau fédéral de l'Épicerie, ainsi que M. Pictet, secrétaire général, et M. Fernand Picard, conseil juridique.

Au Théâtre Municipal

M. VADEZ, maire de Calais, ouvre la séance ; il souhaite la bienvenue aux congressistes. Il signale l'importance sociale que revêtent désormais les manifestations professionnelles comme celle-ci ; il souligne la nécessité d'une organisation des corporations en vue de l'équilibre national et de l'ordre public.

M. DECROIX, président de la Chambre de Commerce de Calais, dans la très intéressante allocution, montre comment les congrès corporatifs tels que celui-ci touchent non seulement les questions nationales, mais aussi les questions internationales.

Il faut songer surtout à défendre le petit commerce qui est particulièrement atteint par la crise : 4/5 des faillites concernent le petit commerce de détail ; et cependant il faut à tout prix conserver aux classes moyennes françaises la place qu'elles doivent occuper dans l'économie générale de la nation.

M. LAURI, président de la Fédération internationale de l'Alimentation, pronant texte des paroles de M. Magnier, chef de l'Harmonie municipale d'Erre, 150 fr. ; 4. M. Leneur, chef de la Fanfare d'Aubigny et d'Aubenchent, 150 fr. ; 5. M. Cornaert, chef du Cercle Symphonique d'Hellemmes, 100 fr. ; 6. M. le Chef de la Fanfare municipale de Courcelles-les-Lens, 100 fr. ; 7. M. Raviart, chef de la Musique municipale de Vermelles, 100 fr. ; 8. Mansart, chef de la Fanfare cycliste de Tournai, 100 fr. ; 9. M. le Chef de l'Harmonie des Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 100 francs.

Primes générales de participation (de 3.000 à 100 fr.). 1. Harmonie municipale de Vermelles, 6.000 fr. ; 2. Harmonie d'Anny-sous-Lens, 2.000 fr. ; 3. Fanfare municipale d'Élles, 1.500 fr. ; 4. Cercle symphonique d'Hellemmes, 1.500 fr. ; 5. Le Réveil Musical de Beaurains, 800 fr. ; 6. Les Trompettes de Marquette, 800 fr. ; 7. L'Avenir de Bourghelles, 700 fr. ; 8. L'Avenir de Montigny-en-Gohelle, 600 fr. ; 9. L'Union chorale d'Hellemmes, 500 fr. ; 10. Le Choeur de l'Harmonie des Amis du Fleuch à Maroq-en-Barcel, 200 fr. ; 11. L'Avenir du Proletariat de Navrin, 300 fr. ; 12. Musique municipale de Sames, 200 fr. ; 13. La Renaissance de Root-Warembout, 200 fr. ; 14. Le Choeur de Frennes-sur-Escaut, 200 fr. ; 15. La Musique municipale d'Hellemmes, 100 francs ; 16. L'Avenir musical de Sainghin-en-Weppe, 200 fr. ; 17.